

PLAN LOCAL D'URBANISME DE SALON-DE-PROVENCE MODIFICATION N°6

Avis technique

Par délibération n°URBA 012-10148/21/CM du 4 juin 2021, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a acté l'engagement de la **modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salon-de-Provence**. En amont de l'enquête publique qui se déroulera du 16 janvier au 17 février 2023, Menelik a été sollicité pour avis sur cette modification.

La présente modification vise la correction d'erreurs matérielles graphique au sein du PLU. Elle a été engagée par la Métropole sur sollicitation de la commune. En particulier, cette modification permet la correction d'erreurs concernant la cartographie du risque inondation par débordement de la Touloubre.

Outre cette procédure, deux procédures de révisions allégées sont en cours :

- Pour l'implantation du nouveau centre hospitalier à l'Ouest de la commune en bordure de la route de Miramas.
- Pour la création de voiries nouvelles, de cheminements partagés piétons-cycles et pour l'aménagement d'un parking relais.

Deux autres procédures de modification son également en cours :

- La modification n°7 ayant pour objectif la réalisation d'un projet de centrale de production de chaleur de source renouvelable
- La modification n°8 portant sur le changement d'une zone 2AU en 1AU au sein du secteur des Micocouliers, la modification de l'article UE 10 du règlement du PLU relatif aux hauteurs des constructions et la modification du tracé du zonage 1 AU et U, route de Grans. S'ajoute à cela la modification du tracé de la Servitude de Mixité Sociale et de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de ce secteur.

La présente procédure n'appelle pas de commentaire particulier. En revanche, l'association de Menelik aux projets d'aménagements liés aux autres procédures en cours serait souhaitable afin de s'assurer de la bonne intégration des enjeux de l'eau dans les réflexions.